

MODALITES DE SELECTION 2019 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE PISTE



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr .

ACTIVITE PISTE

COMPETITIONS ET STAGES CONCERNES

- Coupe de France juniors, le 28 avril 2019 (sélection suite au regroupement d'avril),
- Coupe de France de l'Américaine, le 15 mai 2019 (sélection suite au regroupement d'avril),
- Championnats de France, du 10 au 17 août 2019 (sélection définitive au plus tard lors du premier stage de préparation ; 09 au 11 juillet 2019).

CRITERES DE SELECTION

- La capacité de performance (physique, technique, tactique, psychologique), observée lors des regroupements hivernaux, des stages régionaux, des épreuves régionales (challenge COFIDIS, challenge des Chtis...), du Championnat régional et de toute autre épreuve nationale (coupe de France, inter-régions cadets...),
- L'aptitude aux spécificités de l'épreuve (maîtrise du relais sur l'épreuve de l'Américaine par exemple),
- La capacité d'intégration dans un collectif (esprit d'équipe), le comportement du coureur pendant l'épreuve et en dehors de l'épreuve,
- Les capacités techniques adaptées aux spécificités de l'équipement (savoir rouler sur une piste en bois, savoir rouler sur une piste de 250m et moins),
- La polyvalence pourra rentrer en compte selon le nombre de coureurs sélectionnables,
- Pour les épreuves d'endurance, la poursuite par équipes restera prédominante dans la sélection finale.

Temps pris en compte pour être sélectionnable dans certaines spécialités (REF. STAB) :

| | CADETS | MINIMES CADETTES | JUNIORS H | JUNIORS D | ESPOIRS | DAMES | ELITES H |
|--|---------|---------------------|-----------|-----------|---------|---------|----------|
| POURSUITE INDIVIDUELLE | 3'40"00 | 2'48"00 | 3'35"00 | 2'40"00 | 4'35"00 | 3'55"00 | 4'35"00 |
| POURSUITE PAR EQUIPE | | | 4'32"00 | | 4'20"00 | 4'50"00 | 4'20"00 |
| KM / 500 M VITESSE PAR EQUIPE | | | 1'09"00 | 40"000 | 1'05"00 | 36"000 | 1'05"00 |
| 200 M DL | 11"800 | 13"600 | 49"500 | 39"000 | | 39"500 | |
| | | | 11"200 | 13"500 | 10"800 | 11"200 | 10"800 |



Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS





Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX EPREUVES SUIVANTES

Les coureurs souhaitant être sélectionnés en vue des grandes compétitions nationales devront participer aux épreuves régionales, dont les championnats régionaux.

MODALITES DE SELECTION

Pour les compétitions et stages concernés, une sélection sera réalisée. Elle comprendra un nombre de coureurs supérieur au nombre admis dans la compétition. La sélection peut être modifiée en amont de l'épreuve en fonction de l'état de forme, la capacité de performance ainsi que la motivation des coureurs sélectionnés titulaires et remplaçants lors des stages de préparation.

La sélection pour le premier stage de préparation sera effectuée suite à la saison hivernale en tenant compte de cette dernière et des résultats de la saison estivale 2018.

Des coureurs non présélectionnés pourront également s'ajouter en fonction des résultats obtenus en dehors de la région.

L'ensemble des coureurs répondant aux critères de qualification (cf. règlement fédéral) sont sélectionnables.

Les coureurs sélectionnés pour des stages ou des compétitions doivent respecter le règlement des équipes régionales.

Les résultats acquis hors du Comité Régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.